



Luxembourg, le 13 décembre 2005

Motion : Débats relatifs au projet de budget
pour l'exercice 2006
Dépôt : Monsieur Claude MEISCH

pl 5500

2

MOTION

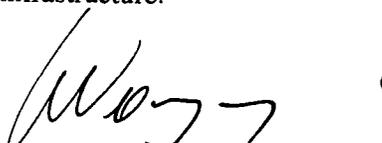
La Chambre des Députés

- considérant la volonté de consolider les finances publiques en réduisant le déficit structurel de 0,5% du PIB en 2007 et en 2008,
- constatant que les prévisions conjoncturelles pour les années suivantes prévoient une croissance du PIB de 4% en 2005 et de 4,4 % en 2006 et un taux d'inflation largement supérieur à 2%,
- notant que la croissance de la consommation privée vient de décélérer de 1,5% en 2004 à 1,2% en 2005 tandis que la demande extérieure continue à être le principal moteur de la croissance économique,
- estimant qu'une politique budgétaire permettant une exécution rigoureuse du Budget de l'Etat et que le rapport coût/efficacité des dépenses publiques devra davantage être recherché,
- relevant que les dépenses courantes engendrées par notre système social constituent la part du lion du Budget de l'Etat,
- soulignant que les défis à relever par le Luxembourg en matière de politique de développement durable demandent une approche réaliste et cohérente,

invite le Gouvernement à

- veiller à ne pas susciter de réaction psychologique négative des consommateurs par un discours public insistant exagérément sur un resserrement de la politique financière et budgétaire de l'Etat,
- procéder d'urgence à une approche du « zero base budgeting » fonctionnant selon le principe que rien n'est jamais acquis, ce qui veut dire que la reconduction d'un budget d'une année sur l'autre est exclue par principe et que chaque dépense doit être justifiée,
- améliorer les procédures d'allocation des ressources budgétaires dans le cadre des budgets sociaux et familiaux et à procéder à une analyse fondée des demandes et besoins des citoyens en la matière,
- définir une nouvelle politique fiscale tenant compte des réponses à donner aujourd'hui aux questions économiques, familiales, écologiques et sociales,
- réfléchir dans ce contexte à une éventuelle introduction d'un impôt négatif,
- répondre aux exigences des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto en examinant tous les moyens permettant de rencontrer au mieux ce défi,
- prendre les mesures nécessaires afin d'acquiescer dès aujourd'hui des quotas pour les années 2008 à 2012,
- doter les administrations fiscales des moyens nécessaires afin d'éviter les retards dans la perception des impôts,
- avoir davantage recours aux partenariats publics-privés (PPP) lors de la réalisation de projets d'investissements publics d'envergure,
- procéder à des études renseignant sur les coûts engendrés par les frais de fonctionnement des grands projets d'infrastructure.


Claude Meisch


Claude Meisch


Claude Meisch